snalc

POUR LES AED ET LES AESH, LE SNALC DEMANDE

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 3-10 DÉCEMBRE 2026

Pour un meilleur traitement

AESH - AED
PERSONNELS CONTRACTUELS EXERÇANT DES FONCTIONS DE SURVEILLANCE ET D'ACCOMPAGNEMENT

1 UNE SÉCURISATION DES PARCOURS

▬ L'obtention d'un statut de fonctionnaire de catégorie B ;
▬ En parallèle, l'instauration d'un mouvement encadrant la mobilité géographique inter et intra départementale, à l'instar des mutations des titulaires ;
▬ Un cadre de gestion national nettement plus explicite, complet et ferme sans possibilités d'interprétations académiques afin de mettre fin aux abus de certains employeurs.

Pour les AED

▬ Un recrutement sous contrat de 3 ans et l'obtention d'un CDI après un unique CDD de 3 ans pour les AED qui le souhaitent ;
▬ Un cadrage national des modalités de mise en œuvre de la CDIsation dans les académies ;
▬ Un interlocuteur RH ou référent AED dans chaque rectorat pour toute question d'ordre professionnel.

Pour les AESH

▬ Un temps complet sur la base d'un accompagnement élève à 24 heures.

2 UN RATTRAPAGE SALARIAL

▬ Des montants d'indemnités REP et REP+ identiques à ceux des personnels enseignants de l'Éducation nationale.

Pour les AED

▬ Une grille indiciaire nationale ambitieuse avec avancement automatique et accéléré pour les premiers échelons ;
▬ Un montant de l'heure supplémentaire au moins égal à 125 % du SMIC horaire et un forfait nuit de 5 heures.

Pour les AESH

▬ Une augmentation de 50 % du salaire pour tous les AESH ;
▬ L'instauration d'une indemnité spéciale couvrant les frais de déplacement.

snalc

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES
3-10 DÉCEMBRE 2026

Pour un meilleur traitement

AESH - AED
PERSONNELS CONTRACTUELS EXERÇANT DES FONCTIONS DE SURVEILLANCE ET D'ACCOMPAGNEMENT

3 UNE STABILITÉ DE L'ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

▬ Des recrutements massifs d'AED et d'AESH pour couvrir tous les besoins d'éducation et d'accompagnement des élèves.

Pour les AED

▬ Un accès au temps complet pour les AED qui le souhaitent afin de pallier le manque récurrent de personnels dans les vies scolaires ;
▬ Une redéfinition, une clarification et une hiérarchisation des missions des AED ;
▬ Un recrutement académique pour éviter pressions et abus.

Pour les AESH

▬ L'abandon des PIAL et des PAS ;
▬ La création de brigades de remplaçants pour garantir la continuité de l'accompagnement des élèves notifiés ;
▬ La stabilité de l'affectation et de l'emploi du temps.

4 UNE RÉELLE FORMATION

▬ Une véritable formation initiale et continue de qualité ;
▬ Un accès facilité au congé de formation professionnelle et au compte personnel de formation ;
▬ Des possibilités de VAE ou/et de certifications qualifiantes et valorisées.

Pour les AED

▬ Un doublement du crédit d'heures pour formation ;
▬ Un accès effectif et facilité aux concours de recrutement et à leur préparation.

Pour les AESH

▬ Des formations adaptées aux différents champs du handicap.

5 UNE VRAIE PROTECTION

▬ Un accès facilité à l'action sociale ;
▬ Une médecine du travail aisément accessible et de qualité ainsi que la prise en compte des préconisations médicales ;
▬ Un rôle accru de la CCP (recrutements, non-renouvellements, affectations, refus de CDIsation...).

POUR UN MEILLEUR TRAITEMENT
Je vote SNALC, je fais voter SNALC du 3 au 10 décembre 2026

snalc